

ORDONNANCE C-4.1, o. 233

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

**Ordonnance autorisant la fermeture du boulevard Saint-Laurent à la circulation entre la rue
Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal pour la tenue de promotions commerciales**

Vu l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 7 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

1. La fermeture du boulevard Saint-Laurent à la circulation entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal à la circulation automobile pour la préparation, la tenue et le démontage des promotions commerciales apparaissant au tableau en annexe;
2. La présente ordonnance est valide pour la période du 11 août au 6 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire de l'arrondissement

M^e Claude Groulx

Luc Rabouin